relier le niveau local et le niveau européen

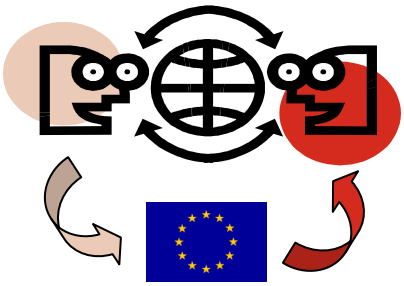

objectif de l'activité

Avoir une discussion sur les sujets récemment abordés au niveau local et sur les différentes façons dont l'échange a eu lieu.
Échanger les points de vue sur l'expérience acquise dans le retour d'informations en direction et en provenance du comité d'entreprise européen et des représentants locaux des travailleurs ou des membres du personnel en général.

introduction

Depuis l'entrée en vigueur de la directive européenne 2002/14, un système d'information et de consultation des travailleurs doit avoir été installé dans tous les États membres de l'Union européenne. L'organisation de ce système peut varier d'un pays à l'autre en fonction des usages et de la législation au niveau local. Il se peut même qu'aucune représentation locale n'ait été organisée dans certaines parties du groupe en raison de la taille limitée de l'entreprise ou tout simplement à défaut d'initiative.

Afin d'améliorer la coopération entre les membres d'un CEE, il est indispensable d'être informé de cette situation. Une connaissance minimale des principes de base de la représentation des travailleurs dans les différentes parties du groupe ne peut que profiter à la communication et à la compréhension entre les membres. À défaut, il existe un risque énorme d'incompréhension.

Il est en outre important de savoir comment est organisée la liaison de l'information et de la consultation entre le niveau local et le niveau européen. La question est de savoir ce qui doit arriver en premier lieu : la représentation nationale ou le conseil d'entreprise européen, à moins que l'un et l'autre ne doivent agir en parallèle. Mais au-delà de cette question, il y a un élément encore plus important : l'obligation pour les membres du CEE d'informer leurs collègues locaux du contenu et du résultat de la procédure d'information et de consultation, un aspect souvent oublié ou négligé, alors qu'il peut être essentiel à la réussite ou à l'échec aux yeux des travailleurs.

tâche

En groupes de travail, composés de tous les représentants de deux ou trois pays différents, débattre des deux points suivants :

1. <u>Représentation locale</u>
   - Sur quelles grandes questions avez-vous été récemment informé ou consulté ?
   - Quel était votre point de vue et quel a été le résultat ?
   - Comment cet échange est-il organisé au sein de votre pays/entreprise ?
   - S'il n'existe pas encore de représentation locale, quelle en est la raison et que pourriez-vous faire pour y remédier?

2. <u>Liaison avec le CEE</u>
   - Comment organisez-vous le retour d'informations vers les représentants ou les travailleurs locaux ? Dans la mesure du possible, citez l'exemple d'une question se trouvant à l'ordre du jour du CEE pour préciser votre réponse.
   - Quels obstacles avez-vous rencontrés lors du retour d'informations et comment les avez-vous surmontés ?
   - Si vous n'avez pas encore organisé de retour d'informations, quelle en est la raison ? Quels obstacles avez-vous rencontrés et comment pourriez-vous les surmonter ?

N'oubliez pas de désigner un rapporteur qui fera un compte rendu lors de la session plénière. Ce compte rendu doit résumer les réponses aux questions posées en insistant sur les « meilleures pratiques », tant dans la représentation locale que dans la liaison du niveau local et du niveau européen.